

### L'OSIER FLASH Mars 2014



Les élections municipales auront lieu le 23 mars pour le premier tour et le 30 mars pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Elles comportent un certain nombre de nouveautés, et notamment :

- dans les communes de moins de 1 000 habitants, impossibilité de vote pour un candidat non déclaré,
- dans toutes les communes, obligation le jour du scrutin de présenter une pièce d'identité dans les bureaux de vote pour pouvoir voter.

Pièces d'identité à présenter pour voter: Au bureau de vote, seuls certains documents sont admis pour prouver son identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, carte de famille nombreuse...). Attention, pour pouvoir voter, il faut désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité dans tous les cas.

**Vote par procuration**: Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne : Aller sur <a href="www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>, onglet « Actualités », chapitre « Vote par procuration — Comment faire ? ». Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail).

#### Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Bulletin de vote et scrutin : L'électeur peut placer plusieurs bulletins dans son enveloppe qui peut contenir un ou plusieurs noms. C'est pour cela qu'on parle de scrutin plurinominal avec panachage autorisé. L'électeur peut toujours barrer ou écrire des noms sur les bulletins. Les suffrages sont décomptés individuellement, par candidat et non par liste. Par contre il est impossible de voter pour un(e) candidat(e) non déclaré(e) en préfecture.

Remarque: Les informations fournies ci-dessus concernent les communes de moins de 1000 habitants.

Pour plus de détails, voir : l'Osier Flash de février 2014, les sites Internet <u>www.service-public.fr</u> et www.ouijevote.fr , ou se renseigner en mairie.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

<u>Courriel:</u> ndomairie@wanadoo.fr

<u>Site Internet:</u> notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

#### Objets perdus : Pensez à la mairie

La mairie conserve divers objets ou vêtements perdus (souvent des vêtements ou doudous d'enfants).

Lorsque vous perdez un objet ou vêtement sur la commune, .pensez toujours à lui en parler.



#### Extrait du compte rendu du conseil communautaire du 16 janvier 2014

- 1) Désignation par le conseil d'un secrétaire de séance -
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2013

#### AFFAIRES GENERALES:

- 3) Pôle de service -Avenant n°1 Lot 16-V.R.D. Aménagements extérieurs avec l'entreprise titulaire Groupement Routière Chambard Mandier
- 4) Pôle de services Signature des avenants portant prolongation des délais d'exécution
- 5) Pôle de service Avenant n°1 contrôle technique Entreprise SOCOTEC
- 6) Débat d'Orientation Budgétaire2014
- 7) Bases minimum Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 8) Délibération autorisant la collectivité à faire appel au service remplacement du centre de gestion de l'Isère (embauche DGA sur mission temporaire)
- 9) Signature de la convention de mise à disposition de personnel de remplacement CDG38
- **10)** Signature de la convention relative à la phase opérationnelle du dispositif d'hébergement temporaire sur le territoire du Sud Grésivaudan
- **11)** Préparation de la candidature inter-CDDRA (Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes) Sud Grésivaudan/Royans-Vercors au programme européen 2014-2020
- **12)** Création de 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à l'École intercommunale de musique

## 13) <u>Signature de l'avenant n° 1 à la Convention d'objectifs et de financement du RAM avec la CAF de l'Isère</u>

La fusion des Communauté de Vercors Isère et Communauté de communes de Vinay a amené les Relais assistantes maternelles à élargir leur territoire d'intervention afin de répondre aux demandes des usagers de l'ensemble des vingt communes de la nouvelle 3c2v.

La quotité de temps de travail pour l'ensemble des deux Relais Assistantes maternelles a été évaluée en fonction du nombre d'assistantes maternelles exerçant dans les communes et figurant sur la liste des services de protection maternelle Infantile du Conseil Général de l'Isère.

Cette quotité est passée de 150% à 180% pour un changement intervenu au 01 février 2013.

Cette augmentation a pour conséquence la signature d'un avenant à la Convention d'objectifs et de financement, avec la Caisse des Allocations Familiales de L'Isère, permettant le versement de la prestation de service ordinaire pour le RAM 2, dont l'équivalent temps plein est de 80%. »

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Relais Assistants Maternels ».

14) DM 02 sur le budget ZA Les Levées-exercice 2013 – ajustement section de fonctionnement

#### **LE GRAND SECHOIR :**

- **15)** Accueil d'un stagiaire longue durée au Grand Séchoir en partenariat avec le Comité interprofessionnel de la Noix de Grenoble pour vérifier la faisabilité de la création d'une « Route de la noix » et étudier les modalités de sa mise en œuvre.
- **16)** Demande de subvention 2014 pour les animations patrimoniales et les activités culturelles 2014 au Grand Séchoir dans le cadre de la convention culturelle avec le Conseil général de l'Isère



# Extrait du compte rendu du conseil communautaire du 16 janvier 2014 (suite)

#### **ORDURES MENAGERES:**

#### 17) Modification du règlement de facturation OM – article 5

L'article 5 du règlement de facturation des ordures ménagères prévoit que toute déclaration du nombre de personnes composant le foyer doit être intervenue avant la fin d'année (N) pour une prise en compte au 1er janvier de l'année suivante (N + 1).

Cette disposition avait été votée par le Conseil communautaire lors de la mise en place de la redevance incitative. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif incitatif justifiait alors cette mesure.

A l'heure actuelle, alors que la redevance incitative a été abandonnée, les abonnés au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont pénalisés par ce système de prise en compte des modifications du nombre de personnes composant leur foyer.

Aussi, il est souhaitable de rétablir le prorata temporis qui permettrait une prise en compte de la modification du nombre de personnes composant le foyer au plus tard à la date de déclaration de celle-ci, accompagnée des justificatifs.

D'autre part, toute arrivée au foyer d'une nouvelle personne doit de la même manière être déclarée au plus tôt, pour une prise en compte au jour d'arrivée.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise en place du prorata temporis pour la facturation des ordures ménagères lorsqu'un foyer connaît une modification du nombre de personnes.

#### 18) Vote des tarifs de Redevance d'Ordures Ménagères 2014

Le comité syndical du SMICTOM Sud Grésivaudan en sa séance du 10 décembre 2013 a adopté le budget primitif 2014 avec une nette augmentation.

Hormis la hausse de la TVA et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le budget de fonctionnement prend en compte les préconisations de l'audit diligenté par la Préfecture.

A cet égard, le SMICTOM envisage l'embauche de deux nouveaux salariés et l'instauration du régime indemnitaire.

Le budget d'investissement prévoit l'achat de deux nouveaux véhicules et le réaménagement de la déchèterie de Vinay ainsi que l'extension des locaux du SMICTOM.

La commission des ordures ménagères s'est réunie le 7 janvier 2014 pour étudier plusieurs hypothèses de tarifs de la redevance des ordures ménagères pour 2014. La commission propose au conseil de valider l'hypothèse n° 4.

Cette solution est considérée comme la moins pénalisante pour les usagers du service de collecte et de traitement des ordures ménagères car elle permet de modérer la hausse des tarifs pour les usagers par la prise en charge par le budget général d'une partie des coûts du service lié à l'activité du SICTOM Sud Grésivaudan.

D'autre part, cette solution présente l'avantage d'avoir les tarifs cohérents sur deux communautés de communes du Sud Grésivaudan. (...)

	Rapp	el 2013	2014	Hausse	
Hypothèse 4	Ancienne CCV	Ancienne CCVI	3C2V	Ancienne CCV	Ancienne CCVI
Foyer 1 personne	142,50 €	160,00 €	167,30 €	24,80 €	7,30 €
Foyer 2 personnes	170,00 €	195,00 €	202,60 €	32,60 €	7,60 €
Foyer 3 personnes	197,50 €	200,00 €	237,90 €	40,40 €	37,90 €
Foyer 4 personnes	225,00 €	205,00 €	273,20 €	48,20 €	68,20 €
Foyer 5 personnes	238,50 €	215,00 €	308,50 €	70,00 €	93,50 €

(CCV = Communauté de Communes de Vinay ; CCVI = Communauté de Communes du Vercors à l'Isère ; 3C2V = Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors)

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par quatre voix contre et dix abstentions, approuve les tarifs présentés par le Président :

Tarifs REOM 2014							
	Tarification	Nb.	Recette				
Part fixe par foyer	132,00 €	6 531	862 092 €				
Part fixe par personne	35,30 €	15 234	537 760 €				
Equilibre avec budget général			33 134 €				

# Extrait du compte rendu du conseil communautaire du 16 janvier 2014 (suite)

**19)** Signature de la convention arrêtant les modalités de versement de la participation annuelle des collectivités membres du SMICTOM 2014

#### 20) <u>Position du Conseil communautaire s'agissant de la future gouvernance du SMICTOM Sud</u> Grésivaudan

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors a été sollicitée par le SMICTOM Sud Grésivaudan afin de recueillir les propositions de chacune des intercommunalités du Sud Grésivaudan en matière d'organisation de la Gouvernance future du SMICTOM.

Il est précisé que cette démarche va dans le sens des attentes exprimées à plusieurs reprises par le conseil communautaire de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Le Président indique aux membres de l'assemblée que la réflexion a été menée successivement en bureau exécutif et en commission ordures ménagères. A cet effet, après avoir exposé les différentes propositions émises, le Président demande aux membres de l'assemblée délibérante de proposer une position qui sera transmise au SMICTOM.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par une abstention et 41 voix pour ; demande au SMICTOM Sud Grésivaudan et aux communautés de communes membres de valider la proposition d'organisation de la future gouvernance du SMICTOM suivante :

#### 1. Comité syndical : nombre de sièges et composition

Le nombre de délégués siégeant au comité syndical doit être considérablement réduit pour obtenir une taille d'assemblée à même de favoriser l'expression de tous dans des conditions d'écoute, d'échanges et de travail optimales.

Aussi, toute option visant à la constitution d'une assemblée de 96 délégués - voire même de 48 délégués correspondant au nombre de communes membres - apparaît absolument inopportune dans la mesure où les communautés de communes du territoire adhèrent directement au SMICTOM en lieu et place de leur communes membres.

Dans ces conditions, le Conseil communautaire souhaite que la composition du comité syndical du SMICTOM soit similaire dans ses modalités à celle du Syndicat Mixte de Pays Sud Grésivaudan.

Cette organisation a pour effet de porter la composition du comité syndical à 25 sièges soit :

- 6 sièges pour la communauté de communes de la Bourne à l'Isère,
- 11 sièges pour la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin,
- 8 sièges pour la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Par ailleurs, par souci de cohérence politique, le Conseil communautaire Chambaran Vinay Vercors souhaite que les délégués siégeant au comité syndical soient obligatoirement des conseillers communautaires avec mandat de l'assemblée délibérante pour aller porter la voix de leur intercommunalité.

#### 2. Bureau du SMICTOM

La composition du bureau du SMICTOM doit être restreinte afin d'en garantir l'efficience. Pour ce faire, il est proposé que celui-ci soit composé exclusivement des trois Présidents des communautés de communes adhérentes (ou de leur représentant) ainsi que d'un représentant des trois villes centres - le Maire ou un de ses adjoints (St Marcellin, Pont en Royans, Vinay).

Le bureau sera ainsi composé de 6 membres maximum.

La gestion des affaires du SMICTOM doit faire l'objet de délégations fortes aux vice-Présidents. Les membres du conseil communautaire jugent effectivement que la complexité des dossiers liés à la gestion du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le territoire ne permet au seul Président de prendre tous les dossiers sous sa propre responsabilité. Chaque élu bénéficiaire d'une délégation se doit d'en assumer la charge pleinement, sur la durée du mandat, avec l'appui des agents du SMICTOM.

#### 3. Commission ordures ménagères dans les Communautés de communes

Les commissions ordures ménagères doivent être un relai d'information et de décision entre les communes, les communautés et le SMICTOM. Aussi, chaque communauté de communes doit être dotée d'une commission ordures ménagères dans laquelle sont débattues les affaires ayant trait à la gestion du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères sur leur territoire.

Compte tenu des dispositions applicables dès mars 2014 en matière de répartition des sièges au sein des intercommunalités, les élus des petites communes rencontreront des difficultés pour représenter leur commune dans toutes les commissions et structures intercommunales. Ainsi, s'il est fortement souhaitable que les membres de la commission soient délégués communautaires, il doit pouvoir être envisageable d'y déroger dans certains cas.

# Extrait du compte rendu du conseil communautaire du 16 janvier 2014 (suite)

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT:**

- 21) Création de deux postes d'agent d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement
- **22)** Constitution d'une servitude pour le passage des canalisations d'eau et d'assainissement signature d'un acte notarial
- **23)** Autorisation spéciale de déversement de matière de vidange et autorisation spéciale de déversement de graisses sur le centre d'assainissement de Romans avenant n° 1.
- 24) Information sur les décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation :

#### AVIS de RTE - Réseau de transport d'électricité

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux

### D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE

nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 63 kV

## **Burcin - Vinay**

vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater :

du 01/02/2014

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE<sup>(1)</sup> – Centre Maintenance de Lyon

GMR Dauphiné, SARL BALUFIN

### 329, avenue de la Gare 01120 MONTLUEL

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au

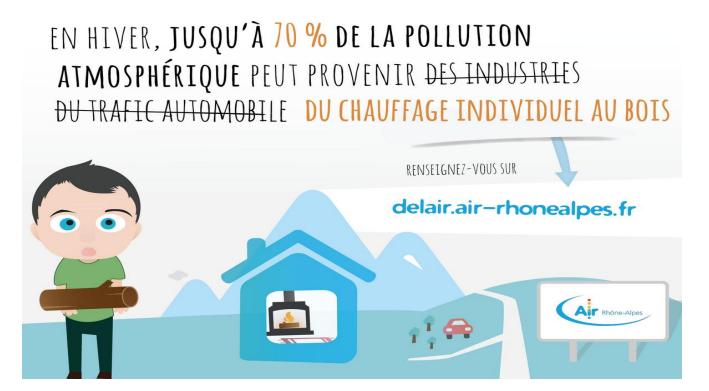
représentant de l'entreprise : *Monsieur Thierry BALUFIN* 

雷: 04.78.06.11.84

Sauf avis contraire du propriétaire, le girobroyage pourrait être pratiqué. En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE<sup>(1)</sup> qui assure le contrôle des travaux.

Monsieur Frédéric GAUTHIER (曾 04.38.70.13.88)

#### Chauffage au bois



Si le chauffage au bois est privilégié pour limiter le réchauffement climatique, attention lorsqu'il est pratiqué dans de mauvaises conditions, il peut être fortement émetteur de particules et autres composés toxiques dans l'air.

En hiver, à l'échelle de la région, le chauffage individuel au bois, en particulier lorsqu'il est mal utilisé (bois humide, foyers ouverts, appareils vétustes), contribue à environ 60 % des émissions de particules dans l'air et jusqu'à 70 % lors d'une journée de grand froid. Cette situation doit changer si l'on veut améliorer durablement la qualité de l'air en Rhône-Alpes. Réduire l'exposition des populations à la pollution constitue un enjeu de santé publique majeur.

Pour réduire les émissions de particules dans l'air, il existe de nombreuses solutions préconisées par l'ADEME :

Isolation de l'habitat Ramonage

Entretien régulier Allumage par le haut

Appareil performant Appareil labellisé Bois sec et labellisé

Les bonnes pratiques ne manquent pas pour concilier qualité de l'air et chauffage au bois!

#### Allumage par le haut, qu'est-ce donc ?

Cette nouvelle méthode d'allumage simple et efficace permet de réduire sensiblement les émissions de polluants durant la combustion. Le bois brûle progressivement du haut vers le bas. Par rapport à l'allumage par le bas, cette combustion se déroule plus lentement et peut mieux être contrôlée durant toute la durée du processus. Les gaz résiduels se retrouvent dans la flamme incandescente et sont presque entièrement brûlés. Le feu est allumé en haut et brûle vers le bas, comme pour une bougie! Vidéo consultable à l'adresse internet ci-dessous.

(Source: http://www.energie-bois.ch/le-bois-energie/allumage*le-bon-depart.html*)



#### Mission locale du Pays Sud-Grésivaudan - Rappel



Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sorti(e) du système scolaire ? Alors n'oubliez pas la Mission Locale.

Elle vous accueille, conseille, informe, oriente et vous accompagne dans votre recherche de formation ou d'emploi et vous aide à résoudre bon nombre de difficultés de votre quotidien (santé, logement, transport, loisirs, ...).

Pays du Sud-Grésivaudan Outre un suivi individualisé avec votre conseillère, elle vous propose de participer à nombreux ateliers.

Mardi 11 mars matin : Pause santé sur l'audition et le bruit.

Jeudi 20 mars après-midi : Simulation d'entretien d'embauche avec l'association Ecti

Mardi 25 mars matin : Pause Santé sur le sommeil.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 76 38 83 42 si vous souhaitez vous inscrire à l'un de ces ateliers qui ont lieu à la Maison de l'Economie et qui sont entièrement gratuits.

# Ateliers de prévention des chutes pour les personnes âgées de plus de 65 ans



Vous avez peur de tomber ou vous appréhendez de sortir seul suite à ce risque d'accident, qui peut entraîner un traumatisme.

35 % des personnes de plus de 65 ans sont victimes de chutes au minimum une fois par an. Le service autonomie du territoire Sud Grésivaudan et ses partenaires de la coordination organisent des ateliers de prévention sous forme de séances de gym douce avec des exercices, à destination des personnes âgées de plus de 65 ans.

Souplesse, reconnaissance d'un danger, appréhension d'un obstacle, de maîtrise de l'équilibre seront au programme de chaque séance de gym douce.

Ce nouveau service vous est proposé pour le premier semestre sur les cantons de Pont-en-Royans et de Tullins.

#### Une conférence d'information aura lieu :

> Pour le secteur de Pont-en-Royans,

le mardi 04 mars de 15h00 à 16H00 à la salle des associations de Saint-Just de Claix

➤ Pour le secteur de Tullins le vendredi 07 mars de 15h00 à 16h00 à la salle polyvalente de Poliénas

15 séances vous seront ensuite proposées, à raison d'une par semaine et pour 15 participants.

- ➤ Pour le secteur de Pont-en-Royans, Les jeudis de 14h00 à 15h00 du 20/03 au 17/07/2014 (hors jours fériés) A la salle du Rocher De Saint-Romans
- ➤ Pour le secteur de Tullins,Les mercredis de 9H30 à 10H30 du 19/03 au 25/06 A l'EHPAD (établissement «maison de retraite») Résidence l'Arc en Ciel A Tullins

Ces séances sont gratuites. Une cotisation annuelle de 15 € vous sera demandée par l'association Siel Bleu. Les modalités d'inscription vous seront communiquées lors de la conférence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service autonomie au 04 76 36 38 38.

#### Café des aidants

Vous accompagnez un proche, ou en situation de handicap ... Vous êtes un aidant ?

Venez partager votre expérience avec d'autres personnes vivant la même situation, au restaurant « la Romina », 28 rue Aymard Durivail à St Marcellin, de 15h à 17h, une fois par mois sans engagement.



Prochaine date : Vendredi 28 mars 2014 sur le thème : « Mon rôle d'aidants : Quelle compréhension pour les autres ?»



Entrée libre et gratuite avec une participation demandée : Une consommation.

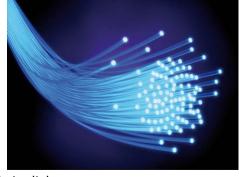
Renseignements : Maison du Conseil Général du Sud Grésivaudan, Service autonomie, Tél : 04 76 36 38 38

#### L'aménagement numérique du territoire : Quelle situation aujourd'hui ?

#### Contexte et engagement du Conseil Général

Voici un extrait des informations présentées par le Conseil Général de l'Isère à une collectivité locale sur le thème de l'aménagement numérique du territoire, et notamment le Haut débit (ADSL) et le Très Haut Débit (THD = la fibre optique). Le texte en italique constitue un rajout du rédacteur pour expliciter certains termes ou l'adapter à la situation locale.

Le Conseil Général de l'Isère travaille sur la problématique des zones blanches ADSL depuis 2008 (les zones blanches ADSL sont les secteurs non desservis par l'internet Haut débit). En effet, France Télécom ayant aménagé 98% du territoire, il s'avérait à cette date que les 1,5% restants impactaient 8000 lignes et près d'un tiers des



communes de l'Isère. Se posait donc un vrai problème d'aménagement du territoire.

France Télécom proposait d'équiper les lignes restantes pour un coût allant de 10 à 22 millions d'euros selon les scenarii. Compte tenu de ce coût, il a fallu réfléchir à d'autres pistes. Il a été également constaté qu'il n'y avait pas de service universel pour internet, qu'aucun opérateur n'avait l'obligation d'équiper le territoire et que cette problématique n'était pas considérée comme une compétence obligatoire pour les collectivités.

Le Département a fait donc la démarche volontariste de se saisir de ce problème. 3 postulas ont été fixés :

- Apporter des solutions efficientes à des foyers non équipés,
- Apporter une solution satisfaisante pour les autres foyers en considérant 2 Mbps comme un minimum (Mbps = mégabits par seconde, unité de mesure du débit entre internet et un ordinateur, c'est une vitesse de transmission des données numériques, que l'on nomme « méga » dans le langage courant)
- Que cette solution soit compatible avec les finances publiques.

Dans un premier temps, la solution Wifi à 4 méga a été proposée aux communes. Dès que celles-ci acceptaient cette installation, en concertation avec la population, environ 180 communes ont été munies de ce dispositif.

C'est le cas notamment des communes de Varacieux, Chasselay, Serre-Nerpol, Rovon depuis courant 2013. Sur ce sujet, voir les articles dans les Osiers Flash de nov. 2008, déc. 2008 (brèves), janv. 2009 et juil-août 2010.

# L'aménagement numérique du territoire : Quelle situation aujourd'hui ? (suite)

Entre temps, les enjeux du THD (très haut débit) se sont posés localement, mais aussi nationalement puisqu'un plan national sur le très haut débit a été mis en place. L'ensemble des grands opérateurs ont fait part de leur intention d'investir d'ici fin 2020 pour 3000 communes sur les 36 000 communes françaises, représentant un investissement privé de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Les perspectives laissaient peu de place à l'optimisme puisque seules les communes essentiellement urbaines tendaient à être couvertes, à savoir, à l'échelle de l'Isère, 46 communes de l'agglomération grenobloise, l'agglomération viennoise, les villes de Bourgoin-Jallieu et Voiron.

La « fracture numérique » ne ferait donc que s'accentuer.

Partant de ce constat, le département de l'Isère a lancé des études de faisabilité pour apporter la fibre optique à tous à horizon réaliste. Ont suivi un certain nombre de décisions prises pour conforter la mise en œuvre de ce réseau d'initiative publique.

Le coût s'élève à près de 600 millions si l'on veut apporter la fibre optique en 2 étapes :

- à 7 ans pour amener la fibre optique à 70% des foyers en dehors des secteurs préemptés des opérateurs privés,
- puis à 12 ans pour achever d'équiper la totalité des foyers.

Après une décision de principe prise par délibération du 9 juin 2011 et un réajustement voté le 22 novembre 2013, le Département a pu débuter la phase pré-opérationnelle.

C'est un projet considérable à tous points de vue et le département, ne pouvant le porter seul, a sollicité l'ensemble de ses partenaires pouvant abonder au projet.

En premier lieu, l'Etat a été sollicité et s'est engagé à hauteur de 100 millions d'euros. La Région Rhône-Alpes a octroyé 12 millions d'euros et devrait, du fait de sa nouvelle politique en matière de très haut débit, compléter sa contribution (rajout de 45 à 60 millions d'euros). L'Europe apportera également sa participation.

Le coût global sera déduit des subventions octroyées et la part publique restante sera partagée à proportions équivalentes entre le département et les EPCI sur une base forfaitaire à la prise. (EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dans notre cas il s'agirait de la Communauté de Commune Chambaran Vinay Vercors)

A noter que l'approche stratégique du département n'est pas d'amener la fibre optique sur tout le territoire de suite.

Il conviendra d'établir un diagnostic sur la situation actuelle et le niveau de services auxquels les administrés pourront prétendre, en travaillant sur la répartition des 3 technologies superposées (le cuivre, le wifi et la fibre optique).

Le choix est dans un premier temps, de satisfaire le plus grand nombre d'administrés, sur les 7 ans à venir, pour un coût de 350 millions d'euros.

L'objectif de 70% de foyers desservis par la fibre optique sous 7 ans, cité plus haut, concerne le résidentiel.

Les zones d'activités ont toutes été recensées et l'objectif est que 98% des entreprises de plus de 5 salariés soient servies au plus vite.

(Sources: http://www.cc-isle-

<u>cremieu.fr/IMG/pdf/CR CI com 28112013.pdf</u>, délibérations du CGI

en date du 9 juin 2011 du 13 décembre 2012 et du 22 novembre 2013, échanges avec le référent de la 3C2V)



# <u>L'aménagement numérique du territoire : Quelle situation aujourd'hui ?</u> (suite)

La situation sur le territoire de la Communauté de Commune Chambaran Vinay Vercors (3C2V) et de la commune de Notre Dame de l'Osier

Selon une cartographie remise récemment par le Conseil Général, la qualité de l'accès à Internet sur le territoire de la 3C2V est très disparate : Certaines communes sont bien desservies (Vinay, L'albenc, Varacieux, Vatilieu, Cognin les Gorges, la Rivière, St Quentin sur Isère, et d'autres de façon très médiocre (Serre-Nerpol, **Notre Dame de l'Osier**, Cras, Poliénas, Malleval)



(NB : La cartographie couleur est consultable en mairie)



(L'ADSL 2+ est l'évolution de la technique ADSL, qui permet, dans des conditions optimales, d'atteindre des débits en réception de 25 méga – Source Wikipédia)

Selon le scénario étudié par le Conseil Général (tableau ci-après), le territoire de la commune de Notre Dame de l'Osier pourrait être techniquement couvert à 94 % par le Très Haut Débit (fibre optique, 100 mb/s) dans les 7 ans à venir. (Mb/s = mégabits par seconde, que l'on nomme « méga » dans le langage courant)



### Scénario Phase 1 (Extrait)

Niveau de service proposé à horizon 7 ans (fin de la phase 1)										
Communes	Nb de prises total	V/ADSL (triple play ou 4 Mb/s minimum)		Wifi à 20 Mb/s		Fibre à l'abonné (100 Mb/s minimum)				
		Nb	%	Nb	%	Nb	%			
Notre-Dame-de-l'Osier	213	5	2%	8	4%	200	94%			
CC Chambaran Vinay Vercors	7 007	2 623	37%	610	9%	3 774	54%			

COMPTOIR DES SIGNAUX

14-6117- CG38 - Analyse Carto-CC Chambaran-Vinay-Vercors -170214 - V2

page 9

#### Conclusion

Pour lutter contre la fracture numérique des secteurs ruraux, le Conseil Général et la Région Rhône-Alpes ont décidé de s'impliquer de façon très importante.

C'est une opportunité essentielle pour les entreprises « gros » consommateurs mais aussi pour les communes mal, très mal, voire pas desservies et enfin pour les particuliers puisque le numérique participe aujourd'hui à des activités vitales telles que la recherche d'emploi, l'accès aux services publics, les inscriptions en ligne à diverses formations, mais aussi aux activités de développement personnel, à l'accès à la culture, aux informations alternatives et aux loisirs.

Reste à étudier la possibilité financière de la collectivité locale à participer à l'effort d'aménagement numérique de son territoire.



#### **Brèves**

- <u>Prochain L'Osier Flash</u>: La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixé au jeudi 27 mars 2014 à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse <u>ndomairie@wanadoo.fr</u> est bienvenue.
- RAM: Je vous rappelle que le nouveau n° de téléphone du RAM, des Centres de loisirs et de la Coordination est le 04 76 36 70 62

#### Semaine pour les alternatives aux pesticides

La Semaine pour les alternatives aux Pesticides est une opération nationale et internationale annuelle ouverte à tous visant à promouvoir les alternatives aux pesticides .Sa neuvième édition aura lieu **du 20 au 30 mars 2014.** 



#### Pourquoi organiser cette semaine du 20 au 30 mars?

Ces dates sont les 10 premiers jours du printemps, donc la période de reprise des épandages de pesticides. Le public est donc invité à mieux s'informer sur les enjeux tant sanitaires qu'environnementaux des pesticides et sur les alternatives au travers de centaines de manifestations partout en France et dans 15 autres pays.

Cet évènement est devenu incontournable. Il s'agit du temps fort de mobilisation citoyenne sur le dossier pesticides en France.

En 2013, la Semaine pour les alternatives aux pesticides comptait plus de 1000 évènements dans toute la France et dans 15 autres pays.

Le succès croissant de cet évènement montre que la société civile ne veut pas être tenue à l'écart du dossier des pesticides.

Découvrez les dossiers d'information consacrés aux pesticides et aux alternatives.

La France, championne des pesticides ...

- La France est le 1er pays européen utilisateur de pesticides et le 3ème au monde
- La consommation de pesticides a augmenté de 2.6% depuis 2008, malgré le plan Ecophyto 2018 qui prévoit une diminution de 50% de pesticides d'ici 2018
- 96% des cours d'eau sont pollués
- Plus de 50% des fruits et légumes (non bio) contiennent des résidus de pesticides
- L'épandage aérien est toujours pratiqué grâce aux nombreuses dérogations

#### ... et mauvais élève pour les alternatives

- La France est au 19ème rang européen pour sa production bio
- Seulement 3.9% de la surface agricole française est en bio alors que le Grenelle de l'Environnement avait fixé l'objectif de 6% en 2012 et de 20% en 2020

En 2014, les réformes politiques actualités vont marquer l'évènement :

- Les enjeux autour des perturbateurs endocriniens à niveau national et européen et la nécessité de proposer une définition de ces éléments
- Les futures élections municipales et européennes doivent nous permettre de mettre un focus sur ce suiet.

Plus de 50 partenaires soutiennent cette action dont : Association des Eco-maires, association Phyto-Victimes, Mairie de Paris, Natureparif, Biocoop, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Ecocert,...

(Source et informations complémentaires : <a href="http://www.semaine-sans-pesticides.fr">http://www.semaine-sans-pesticides.fr</a> contact @semaine-sans-pesticides.fr - Tel : +33 (0)9 70 46 09 94 / (0)1 45 79 07 59)

### ANIMATIONS DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2014 Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

Samedi 1<sup>er</sup> mars ATELIER « Retrouver le sommeil et l'améliorer » à Poliénas

Le sommeil tient une place importante dans notre existence. Un sommeil de qualité, c'est améliorer rapidement votre capacité à vous « reposer » et donner les moyens à votre corps de récupérer

Tarif par atelier 60€

Renseignements au 06 78 87 26 04

A la salle de danse – 1<sup>er</sup> étage de **9h00 à 12h00** 

**Dimanche 2 mars MATINEE BOUDIN** à Vinay

Boudin, saucissons, caillettes... à vos couteaux, à vos

fourchettes, il y en aura pour tous les goûts!

Gratuit

Renseignements au 04 76 36 67 70

A la salle des fêtes

Mercredi 5 mars MERCREDI DES ENFANTS à Vinay

Atelier découverte

Atelier « les apprentis imprimeurs » animé par l'association « Les Animalices ». Autour de sa collection variée de livres de

« Poucette », le Grand séchoir invite les enfants à vivre le métier d'imprimeur comme au temps de son « inventeur » : Johannes

Gutenberg

**Tarif unique 5€** ( à partir de 6 ans) Renseignements au 04 76 36 36 10

<u>info@legrandsechoir.fr</u> www.legrandsechoir.fr

Au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

Samedi 8 mars ATELIER COUTURE BRODERIE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie

Samedi 8 mars SOIREE THEATRE « Le Bistrot » à Vinay

« Les Dugomiers » vous propose son nouveau spectacle :

« Le Bistrot » Tarif **adulte 8€** 

Point de vente : Cavavin – Mille et une fleurs à Vinay

comitedesfetes.vinay@yahoo.fr

Mercredi 12 mars MERCREDI DES ENFANTS à Vinay

Atelier découverte

Atelier « Poucette dans sa coquille » animé par l'association « Les Bricol'girls » de Vinay. Les enfants reproduiront en pâte polymère, Poucette endormie dans une véritable coquille de noix girai que le grande dur con pényaber.

ainsi que le crapaud sur son nénuphar.

Tarif **unique 5**€ à partir de 6 ans Renseignements au 04 76 36 36 10

info@legrandsechoir.fr www.legrandsechoir.fr

A l'issue de l'atelier, chacun repartira avec ses créations

15h00 au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

#### Vendredi 14 mars

#### « POUCETTE, CANARD ET LE PETIT POIS » à Vinay

Spectacle de contes, musique et objets par Anne Boutin-Pied librement adapté de H.C. Andersen. Poucette bien au chaud dans sa coquille de noix, n'est jamais allée plus loin que le bout de son nez. Un jour, c'est décidé, elle part à l'aventure.

Tarif unique 5 € de 3 à 6 ans

Renseignements au 04 76 36 36 10

<u>info@legrandsechoir.fr</u> www.legrandsechoir.fr

**16h30** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

#### Samedi 15 mars

#### **REPAS DANSANT** à Vinay

Animé par l'orchestre Uranium Renseignements au 06 79 88 61 91

A la salle des fêtes

#### **REPAS MOULES FRITES** à Chantesse

Ambiance, convivialité et animation assurées!

Tél 06 74 08 18 46 et 06 73 34 25 10

Tarifs: adulte 20€ - enfant 10€ (de 5 à 15 ans)

gratuit pour les -5 ans

19h00 à la salle des fêtes

#### Samedi 15 mars

#### « CŒUR BATTANT » à Vinay

Spectacle pour enfant

Spectacle de conte par Anne Boutin-Pied librement adapté de H.C. Andersen. « Cœur battant » c'est l'histoire d'une fille qui devient jeune femme en sauvant son amour envers et contre tout, en dépit de tout et de tous.

Tarif unique 5€ à partir de 6 ans

Tranche d'âge de 3 à 6 ans

Tél 04 76 36 36 10

info@legrandsechoir.fr www.legrandsechoir.fr

16h00 au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

#### CONCOURS DE BELOTE ET COINCHE à Varacieux

Toutes les parties sont primées

13h30 à la salle des fêtes

#### Mercredi 19 mars

#### « LA SANTE DANS L'ASSIETTE » à Vinay

Ce film reprend l'adage d'Hippocrate « Que ta nourriture soit ta médecine ». Il examine le rapport entre l'alimentation/santé et l'hypothèse selon laquelle le renoncement aux produits d'origine animale et industriellement transformés permettrait de soigner

Tarif 5€ servant au financement du film

Tél 06 59 06 63 61

ma.nature.en.mains@orange.fr

19h30 à la salle des fêtes

#### Vendredi 21 mars

#### **CARNAVAL** à Vinay

Les fées, les indiens, les clowns... seront de sortie pour faire la fête. Venez vous joindre à eux, ils seront tout heureux!

Gratuit

Tél 04 76 36 75 51

13h30 à l'école maternelle Le Séquoia

#### Samedi 22 mars

#### ATELIER COUTURE BRODERIE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie

#### Samedi 22 mars

#### **CARNAVAL** à Saint-Quentin-sur-Isère

Fées, super héros, clowns... seront de sortie, venez admirer la

parade animée et colorée!

#### Gratuit

Tél 04 76 07 54 09

soudesecoles.saintquentinsurisere@hotmail.fr

## Samedi 22 mars et dimanche 23 mars

#### **EXPOSITION D'ARTS** à Beaulieu

Tous les artistes amateurs de Beaulieu sont invités à venir exposer leurs travaux en compagnie du Club Photo Donc, si vous êtes passionnés de peinture, broderie, sculpture, mosaïques, scrapbooking, inscrivez-vous!

Tarif **gratuit** 

Tél 04 76 36 80 53

maire-agnes.laurent@orange.fr

Chaque exposant offrira deux lots qui alimenteront les tombolas

A la salle des fêtes

#### Dimanche 23 mars

#### VIDE GRENIER à l'Albenc

Avec l'arrivée du printemps, un bon nettoyage intérieur s'impose! Profitez et venez chiner, vous trouverez peut-être votre bonheur...

#### Gratuit

Tél 06 72 31 78 55 / 04 76 38 94 93 / 06 79 86 23 21

De 9h00 à 17h00 à la salle des fêtes

#### Samedi 29 mars

#### CONCERT DE PRINTEMPS à St-Quentin-sur-Isère

L'Harmonie présentera un concert varié, soirée musicale assurée

#### Gratuit

Tél 04 76 06 53 66 brotelhic@orange.fr

20h30 à la salle socioculturelle

# Mercredi 1<sup>er</sup> janvier au lundi 31 mars

#### **EXPOSITION DE PEINTURE** à Vinay

Brigitte Léona Claveria expose ses œuvres et nous propose ainsi

diverses techniques mixtes

#### Gratuit

Tél 04 76 36 90 81

A la bibliothèque municipale – Pré Chapotin

# Du 16 février 2013 au 31 décembre 2014

#### **EXPOSITION « POUCETTE »** à Vinay

Exposition temporaire

D'après H.C. Andersen

Poucette, une fille pas plus haute qu'un pouce, a pour berceau une coquille de noix. Andersen crée un univers de l'infiniment

petit auquel se prête si bien la noix! Un conte riche

d'enseignements sur l'enfance et l'apprentissage de l'autonomie

#### Plein tarif 4€, tarif réduit 3€, moins de 10 ans gratuit

Tél 04 76 36 36 10

info@legrandsechoir.fr - www.legrandsechoir.fr

Ouvert tous les jours sauf les lundis (fermeture 01/05, 25/12 et janvier)

Au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

# Du samedi 1<sup>er</sup> février au mercredi 31 décembre

#### **VISITE GUIDEE** à Vinay

Une visite du conte Poucette attractive, ludique et interactive pour une découverte en trois dimensions, mais aussi sonore et olfactive de ce conte!

A découvrir le parcours des sculptures dans le parc à la rencontre des personnages

Tarifs: adulte de 4 à 5€ - enfant de 1 à 4 €

Tél 04 76 36 36 10 info@legrandsechoir.fr www.legrandsechoir.fr

15h30 le 1<sup>er</sup> dimanche du mois au Grand Séchoir

#### Toute l'année

#### VISITE DU JARDIN PEDAGOGIQUE à N.D. de l'Osier

Projet pédagogique : en accueillant des groupes qui jardinent, en retrouvant les techniques ancestrales de taille, greffe, vannerie, tressage et autre travail de l'osier.

Projet social : en favorisant la rencontre entre publics de jardiniers (enfants, personnes âgées ou en situation de handicap) en créant un lieu d'animation pour la commune.

Projet environnemental : en développant les techniques du jardin naturel : association et rotation des cultures, paillage, compostage, insectes auxiliaires, mare, ruche...

#### Gratuit

Ouvert tous les jours (accès libre) Tél 04 76 36 50 10 jardin-eni@orange.fr

enisere.asso.fr

#### Toute l'année

#### SCULPTURES AUX 4 VENTS à Vatilieu

Exposition permanente de sculptures réalisées par 5 sculpteurs professionnels lors du symposium annuel. Exposition en accès libre à toute heure

Tél 04 76 07 09 02

Sentier de crête La Croix du Plâtre

#### Toute l'année

#### **POUCETTE** à Vinay

Un parcours extérieur de sculptures

Pour pénétrer dans le monde de Poucette, venez déambuler dans le parc du musée à la rencontre des personnages du conte. Valérie Le Garroy, artiste grenobloise, a créé six sculptures à hauteur d'enfants retraçant les principaux épisodes du conte

Tarif **gratuit** 

Ouvert tous les jours Tél 04 76 36 36 10 info@legrandsechoir.fr www.legrandsechoir.fr

Au Grand Séchoir 705 route de Grenoble